

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 12/06/2014

L'an deux mille quatorze le 20 juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Patrick DECEMME, Emilie NIVET, Estelle GREMILLON, Pierre GEORGES, Ludovic DEBENEST, Pierrick MARQUET, Anthony HYPEAU, Yannis COIRAULT, Gérard RIBOT, Agathe NIVET, Erwan BARILLOT.

Absents : MM. Jean-Louis CLISSON, Franck PENIN, Christian BARITAUD.

Secrétaire de séance : Emilie NIVET

Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes – Avenant avec Atelier DUNE SARL –

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 6.1. de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes signé avec Atelier Dune, Architecte mandataire du groupement DUNE / SONECO / POUREAU / GANTHA précise que le montant forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre est provisoire.

La rémunération définitive est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'APD.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif (APD) est arrêté à la somme de 568 800.00 € HT en base + 31 350 € HT en options ce qui entraîne une revalorisation de la rémunération du marché de la Maîtrise d'œuvre.

Cette évolution est due à des modifications dans la consistance du projet qui se sont imposées au maître d'ouvrage pendant la réalisation des études :

- fondations profondes nécessaires suite aux résultats de l'étude de sols ;
- prescriptions en matière de sécurité incendie (portes coupe-feu, désenfumage,...) suite à la consultation du SDIS des Deux-Sèvres ;
- prescriptions en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite suite à la consultation de la commission accessibilité ;
- reprise de la voie (terrassements, fondations, enrobées,...) entre la salle des fêtes et l'atelier municipal suite à la réalisation du relevé topographique.

M. le Maire donne lecture du projet d'avenant au marché.

Le marché initial était de 45 436.00 euros hors taxes, la revalorisation entraîne un supplément de la rémunération de maîtrise d'oeuvre de 19 560.86 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cet avenant d'un montant de 19 560.86 euros hors taxes et autorise le maire à le signer avec la SARL Atelier Dune 5 bis Bd Coligny 86000 Poitiers (mandataire du groupement)

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Demande de subvention CAP 79 auprès du Conseil Général pour étude de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la réalisation du projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes, les études préalables peuvent bénéficier d'une subvention au titre de l'aide à la décision dans le cadre du dispositif CAP 79 mis en place par le Conseil Général.

Le montant de cette étude serait de 64 996.86 euros hors taxes.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention du Département : 8 000.00 €

Autofinancement communal pour le complément.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire réaliser les études préalables au projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres dans le cadre du dispositif CAP 79 au titre de l'aide à la décision.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

Demande de subvention CAP 79 auprès du Conseil Général pour des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes dont le coût prévisionnel s'élève à 465 916.75 € HT soit 559 100.10 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de CAP 79 dispositif d'aide mis en place par le Conseil Général

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC : 559 100.10 €

Subvention du Département : 38 210.00 €

Autres subventions : 187 303 .00 €

Autofinancement communal : 333 587.10 €

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres dans le cadre du dispositif CAP 79.

Préalablement à cette réunion a eu lieu à 19 heures l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Délégués :

- CLISSON Jean-Louis - BARITAUD Christian - NIVET Agathe

Suppléants :

- RIBOT Gérard - DECEMME Patrick - NIVET Emilie